

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2020

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée ordinaire du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale (ci-après le «RTC»), tenue le 5 février 2020, à 17 h 30, au 1130, route de l'Église, Québec, à la salle RC-19.

Sont présents : Rémy NORMAND, président
Anne CORRIVEAU, vice-présidente
David BEAUCHESNE
Yvan BOURDEAU
Liguori HINSE
Gaétan PAGEAU
Annie SANFAÇON
Dominique TANGUAY
Patrick VOYER

Sont absents : France BILODEAU
Geneviève HAMELIN
Marie-Josée SAVARD

FORMANT QUORUM

Sont aussi présents : Stéphanie DESCHÊNES, secrétaire générale
Alain MERCIER, directeur général

1. Avis de convocation

L'avis de convocation a dûment été expédié aux membres du conseil d'administration.

2. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 20-1

Sur proposition de M^{me} Annie Sanfaçon, appuyée par M^{me} Dominique Tanguay, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

3. Déclaration d'intérêts

Aucune déclaration d'intérêts n'est effectuée par les membres du conseil d'administration concernant les sujets de la présente assemblée.

4. Période de questions du public

Monsieur le président invite les personnes présentes à la période de questions.

5. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 27 novembre 2019

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil d'administration reconnaissent en avoir reçu copie;

Résolution 20-2

Sur proposition de M. Liguori Hinse, appuyée par M^{me} Anne Corriveau, il est résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du RTC tenue le 27 novembre 2019, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

6. Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 19 décembre 2019

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil d'administration reconnaissent en avoir reçu copie;

Résolution 20-3

Sur proposition de M. Yvan Bourdeau, appuyée par M. Patrick Voyer, il est résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du RTC tenue le 19 décembre 2019, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

7. Dossiers soumis au conseil d'administration

7.1 Adoption du calendrier des assemblées ordinaires pour l'année 2020 incluant l'assemblée de février 2021

CONSIDÉRANT que le 27 novembre 2019, par sa résolution n° 19-92, le conseil d'administration du RTC fixait au 5 février la date de la première assemblée ordinaire de l'année 2020;

CONSIDÉRANT qu'en prévision de l'adoption du calendrier de l'année 2020, il est également opportun que le conseil d'administration fixe la date de la première assemblée de l'année 2021;

CONSIDÉRANT l'article 26 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

Résolution 20-4

Sur proposition de M^{me} Annie Sanfaçon, appuyée par M. Gaétan Pageau, il est résolu :

- *d'adopter le calendrier des assemblées ordinaires du conseil d'administration du RTC à être tenues publiquement à la salle RC-19 de l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, 1130, route de l'Église, Québec, pour l'année 2020, comme suit:*

<i>Le mercredi 11 mars 2020</i>	<i>17 h 30</i>
<i>Le mercredi 8 avril 2020</i>	<i>17 h 30</i>
<i>Le mercredi 6 mai 2020</i>	<i>17 h 30</i>
<i>Le mercredi 3 juin 2020</i>	<i>17 h 30</i>
<i>Le mercredi 8 juillet 2020</i>	<i>17 h 30</i>
<i>Le mercredi 9 septembre 2020</i>	<i>17 h 30</i>
<i>Le mercredi 7 octobre 2020</i>	<i>17 h 30</i>
<i>Le mercredi 4 novembre 2020</i>	<i>17 h 30</i>
<i>Le mercredi 2 décembre 2020</i>	<i>17 h 30</i>

- *de fixer au 3 février 2021, à 17 h 30, l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du RTC à être tenue publiquement à la salle RC-19 de l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, 1130, route de l'Église, Québec;*
- *de publier, dans les quinze (15) jours qui suivent la présente assemblée, dans un journal diffusé dans le territoire du RTC, un avis indiquant les dates, heures et lieux des assemblées ordinaires du conseil d'administration.*

Adoptée à l'unanimité

7.2 Modification de parcours

CONSIDÉRANT que le RTC désire modifier certains parcours dans le cadre de la mise en service du Parc-O-Bus La Faune;

CONSIDÉRANT l'article 79 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

Résolution 20-5

Sur proposition de M. Yvan Bourdeau, appuyée par M. Patrick Voyer, il est résolu :

- de modifier les parcours 31, 32, 33, 34, 39, 81, 133, 230, 239, 331, 337, 537 et 801 dans l'arrondissement de Charlesbourg, le tout, tel que détaillé en annexe du document n° DPS-2020-001 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution, et ce, à compter du 20 juin 2020;
- de publier, dans un journal diffusé dans le territoire du RTC, un avis de cette modification;

les sommes requises étant disponibles au budget 2020 et sous réserve de l'adoption des budgets pour les années subséquentes.

Adoptée à l'unanimité

7.3 Amendement de l'Annexe 1 à la Convention-cadre pour divers achats regroupés 2020

CONSIDÉRANT que le 30 octobre 2019, par sa résolution n° 19-85, le conseil d'administration du RTC autorisait la conclusion et la signature de la convention-cadre pour divers achats regroupés 2020, de même que les mandats et dépenses s'y rattachant.

CONSIDÉRANT que cette convention-cadre régit l'attribution, le mandat, les rôles et les responsabilités des sociétés de transport participantes, soit à titre de société mandataire ou à titre de société mandante, et que l'Annexe 1, jointe à cette convention, définit les contrats devant être attribués, les rôles de chacune des sociétés ainsi que les montants maximums autorisés par chacune des sociétés de transport pour chaque contrat attribué;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'amendement de la convention-cadre pour divers achats regroupés 2020 afin que la société mandataire du mandat, dont l'objet est l'achat regroupé pour l'acquisition de services de rechapage de pneus, soit le RTC en remplacement de la Société de transport de Laval (STLaval);

Résolution 20-6

Sur proposition de M. Liguori Hinse, appuyée par M^{me} Anne Corriveau, il est résolu d'autoriser l'amendement de la convention-cadre pour divers achats regroupés 2020 afin que le Réseau de transport de la Capitale (RTC) soit la société mandataire pour l'appel d'offres concernant l'achat regroupé pour l'acquisition de services de rechapage de pneus en remplacement de la Société de transport de Laval (STLaval), le tout, tel que détaillé au document joint en annexe du document n° DSA-2020-001 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

7.4 Autorisation de dépenses – services professionnels

CONSIDÉRANT le Règlement n° 340 - règlement intérieur du Réseau de transport de la Capitale (RTC);

Résolution 20-7

Sur proposition de M^{me} Annie Sanfaçon, appuyée par M. Gaétan Pageau, il est résolu d'autoriser une dépense, dans le cadre de l'attribution d'un contrat visant l'obtention de services professionnels dans le domaine de la formation et coaching en gestion de changement à intervenir avec Alia Conseil inc., d'une somme n'excédant pas 200 000 \$, plus les taxes applicables, pour une période de trois (3) ans, étant entendu que tout contrat attribué, suivant une dépense autorisée en vertu de la présente résolution, sera dûment publié sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), selon les modalités et dans les délais prescrits à la Loi sur les sociétés de transport en commun.

Adoptée à l'unanimité

7.5 Adoption du règlement n°383 concernant l'acquisition et le remplacement d'infrastructures technologiques et de systèmes

CONSIDÉRANT que le programme d'immobilisations 2020-2029 prévoit des investissements sur 10 ans de 54 M\$ pour le maintien des systèmes d'informations numériques;

CONSIDÉRANT que le Réseau de transport de la Capitale (RTC) doit améliorer et maintenir ses infrastructures technologiques et ses systèmes;

Résolution 20-8

Sur proposition de M. Patrick Voyer, appuyée par M^{me} Dominique Tanguay, il est résolu d'adopter le règlement n° 383 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 1 500 000 \$ concernant l'acquisition et le remplacement d'infrastructures technologiques et de systèmes, le tout, tel que détaillé en annexe du document n° DTP-2020-001 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution, et de le transmettre, pour approbation, au conseil d'agglomération de Québec et au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée à l'unanimité

8. Divers

Déplacement du directeur des technologies et des projets hors Canada

Monsieur le président annonce la participation du directeur des technologies et des projets à la rencontre du comité ITI (*Information, Technology and Innovation* : technologie, information et innovation) de l'Union internationale des transports publics (UITP), les 5 et 6 mars 2020, à Karlsruhe en Allemagne, ainsi que sa participation au congrès IT-TRANS de l'Union internationale des transports publics (UITP) qui se tient du 3 au 5 mars, également à Karlsruhe.

9. Période d'intervention des membres du conseil

Monsieur le président invite les membres du conseil à la période d'intervention.

10. Levée de l'assemblée

La séance est levée à 17 h 37.

Rémy Normand, président

Stéphanie Deschênes, secrétaire générale